

message sans auteur

Par **eclipse**, le **07/09/2008** à **19:33**

Bonjour,
...et merci à Stéphanie de me reprendre...en effet, je n'avais pas lu la charte !
Donc, je recommence : je voudrais simplement savoir si un message anonyme (lettre, coup de téléphone..) adressé au procureur ou au commissariat est susceptible de faire ouvrir une enquête, ou bien s'il faut une plainte signée.
Merci à celui qui pourra répondre !


Par **eclipse**, le **08/09/2008** à **10:50**

Bonjour,
Je vois que plusieurs contributeurs ont lu mon message mais qu'il n'y a aucune réponse : tout le monde est très prudent dès qu'il s'agit de messages anonymes...
Or, j'ai pu avoir une réponse de par ailleurs : il s'avère qu'un procureur peut ouvrir une enquête sur simple délation.
Cela laisse rêveur sur la France des libertés...
Qu'en pensez-vous ?
Merci de vos réflexions éventuelles.

Par **Kem**, le **08/09/2008** à **12:16**

"La Liberté des uns s'arrête où commence celle des autres".

Je pense que cette phrase dit tout  image not found or type unknown

Cela me fait penser au débat (totalement hors sujet ici, j'admets) sur les fichiers de population : allez quoi, on est déjà tous fichés puisqu'on paie des impôts  lol (enfin, je parle pour les contribuables, bien sûr, pas les jeunes ^^)

Par **fan**, le **08/09/2008** à **13:08**

Oui, il me semble, qu'une seule lettre anonyme est susceptible d'une plainte, une enquête avec une seule lettre c'est trop juste, il en aurait fallu plusieurs.

Par **Camille**, le **08/09/2008** à **20:04**

Bonsoir,

"Message anonyme" = plainte contre X, donc ça risque de ne pas aller bien loin...

Par **eclipse**, le **09/09/2008** à **14:00**

Bonjour,

Pourquoi "message anonyme = plainte contre X" ?

Au contraire , il s'agit de X qui se plaint contre quelqu'un qu'il nomme...

C'est justement l'inverse...mais peut-être que cela a le même effet ?

Pouvez-vous répondre, Camille ?Merci.

Par **Camille**, le **10/09/2008** à **13:55**

Bonjour,

Officiellement non. Mais un proc peut, éventuellement, faire diligenter une enquête "discrète".

Ce n'est pas la lettre anonyme qui déclenchera officiellement les poursuites, mais les constatations éventuelles qui découleront de l'enquête...